



Mon éditeur ne respecte pas le contrat signé, comment l'annuler ?

Par **EUGENIE MAREC**, le 24/09/2019 à 19:24

Bonjour à vous,

J'ai signé un contrat pour mon livre : La Vie au Coeur avec les Editions Le Lys Bleu, représentées par Benoit Couzi.

Aucune publicité, aucun article presse, ne propose aucun salon, aucune séance de dédicaces. De plus les maisons de la Presse, les libraires ne peuvent se fournir et le pire, fautes d'orthographe, doublement de paragraphe et couverture non conformes à ce que j'ai signé, malgré et ce depuis la première livraison, mes nombreux mails demandant les corrections, il continue à les vendre tel que.

Ai-je le droit de renvoyer ces livres que j'ai eu l'obligation d'acheter 750 €, alors qu'il continue à les vendre en l'état chez Amazon et à la Fnac.

Je me débrouille seule pour trouver des lecteurs, des salons et des libraires, puis il se sert de mes photos pour faire sa propre pub sur Facebook.

Ai-je le droit de rompre ce contrat alors que d'autres éditeurs sont intéressés par mon livre, la suite de ce premier livre et les autres, demandés par les lecteurs ayant lus le premier tome. De plus aujourd'hui cet éditeur veut m'imposer une somme de 350 € pour publier un système destiné aux non-voyants. J'ai peur que cette somme n'aille jamais dans sa destination Je suis retraitée avec 800 € par mois. Que faire ?

Je vous remercie du conseil que vous pourrez me donner,

Cordialement,

Micheline Bertin-Bitan/ pseudo Eugénie Marec